



INFORMATION SUR LES PUITIS

Réf. Dossier :

Nom du propriétaire :

Adresse du site concerné :

**Document à remplir par le propriétaire
du puits situé à moins de 35 mètres du projet d'assainissement sus-mentionné
(Cf. étude de sol pour l'emplacement du puits).**

Suite à un projet de construction ou de rénovation d'une habitation, la mise en place d'un système d'assainissement individuel est nécessaire. Un puits est présent à moins de 35 mètres du projet d'implantation du dispositif d'assainissement non collectif.

Par conséquent, par principe de précaution et dans un devoir d'information, nous tenons à vous indiquer plusieurs éléments :

Sauf erreur de notre part, votre puits n'est pas déclaré auprès de la mairie de comme source d'eau potable, conformément au décret n°2008-652 du 2 juillet 2008 par conséquent l'eau de votre puits ne peut pas être utilisée pour des usages en rapport avec l'alimentation et les usages sanitaires.

Afin de garantir la qualité sanitaire de votre eau de consommation, nous vous invitons à vous raccorder au réseau de distribution d'eau potable si cela n'est pas encore réalisé.

Par ailleurs, toutes les précautions possibles seront mises en œuvre lors de la réalisation des ouvrages, afin de protéger la qualité de la nappe d'eau souterraine.

Nous vous demandons de transmettre ces informations à tous les utilisateurs du puits concernés.

LE PROPRIÉTAIRE DU PUITIS

Nom et prénom :

Adresse :

Atteste avoir pris connaissance des remarques ci-dessus.

Date : Signature :

Pour tous renseignements complémentaires contacter le service assainissement au 02 99 98 30 54.

Ce document doit être retourné dans les plus brefs délais et au plus tard avant la réalisation des travaux, à l'adresse suivante :